

Carte de fidélité – Règlement

1. Les cartes de fidélité sont valables dès **le 1 juillet 2024**.
2. Pour les personnes possédant déjà une carte de fidélité, une nouvelle carte leur sera offerte.
3. Les cartes sont nominatives et non cumulables.

Règles spécifiques pour les entreprises :

4. L'entreprise partenaire est responsable de la récolte des points pour obtenir l'initiation gratuite.
5. Une carte complète permet de remporter **11 points**.
6. Pour des raisons d'équité, 3 types d'entreprises ont été identifiés :
 - **Petites entreprises**, avec <10 employés. Elles recevront 10 cartes et devront récolter 300 points.
 - **Moyennes entreprises**, entre 10 et 30 employés. Elles devront récolter 900 points.
 - **Grandes entreprises**, avec >30 employés. Elles devront récolter 1500 points.